

Autorisation parentale pour les mineurs de 5 à 11 ans dans le cadre de la vaccination contre le Covid-19

Je soussigné (e),

M. / Mme (Nom et Prénom)

certifiant agir en qualité de : Père Mère Tuteur légal

et ⁽¹⁾

M. / Mme (Nom et Prénom)

certifiant agir en qualité de : Père Mère Tuteur légal

autorisent le centre de vaccination de

à vacciner mon enfant contre le Covid-19 :

Nom :

Prénom (s) :

né(e) le/...../..... à

Fait à

Le

Signature(s) parent(s)
ou tuteur légal

(1) La vaccination des mineurs âgés de 5 à 11 ans nécessite l'autorisation des deux titulaires de l'autorité parentale. Ainsi en présence d'un seul parent au moment de la vaccination, ce dernier s'engage sur l'honneur à ce que le parent co-titulaire de l'autorité parentale ait donné son autorisation. Toute déclaration ou information qui s'avérerait erronée ultérieurement, engage sa seule responsabilité.

Les documents administratifs suivants doivent être obligatoirement présentés :

- une pièce d'identité du ou parents présent(s), ou du tuteur légal qui ont donné leur autorisation ou une copie (passeport, carte nationale d'identité) ;
- le livret de famille ou une copie de l'acte de naissance de l'enfant ou la pièce d'identité de l'enfant.